

DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Séance du Jeudi 21 février 2013

OBJET : 2013/54_ SCHEMA DES GRANDES INFRASTRUCTURES

Nombre de délégués en exercice : **63** **L'AN DEUX MILLE TREIZE LE VINGT ET UN FEVRIER A 18 H15**
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR

Présents : 53 MRS DIONIS DU SEJOUR, DEZALOS, DRAPE, CHALMEL, PUJOL, LAUZZANA, BUISSON
 MRS PRADINES, GARROS, PLO, BENSE, TANDONNET, FONGARO, CAUSSE, BERNINES, GILLY,
 BACQUA, LABADIE, PIN, COLIN, DREUIL
 MMES GALAN, BONFANTI-DOSSAT, JULIEN, MAIOROFF
 MRS LUSSET, DUPEYRON, MAZIERE, FELLAH, CHOLLET, HERMEREL, LABORIE, LAFON, LLORCA
 MMES MASSALAZ, GRIFFOND, LAUZZANA, BARAILLES
 MRS GODBERT, CHAUBIN, BOUILLON, CUESTA, DE SERMET, TORTUL
 MRS TREY D'OUSTEAU, VINDIS, ZALATEU, PANTEIX, MARCHET,
 MMES RIGAUD, LEBEAU, FRANÇOIS, ESCULPAVIT

Absents : 4 MME LAMENSANS, MRS VEYRET, BEDOURET, SARRAMIAC

Pouvoirs : 6 POUVOIR DE M. GARBINO A M. PUJOL
 POUVOIR DE M. DELOUVRIE A MME GALAN
 POUVOIR DE MME COULON A M. LABORIE
 POUVOIR DE MME CASTAING A M. DIONIS DU SEJOUR
 POUVOIR DE BARRULL A M. GODBERT
 POUVOIR DE MME ROBERT A MME MAIOROFF

Date d'envoi de la convocation :
15 février 2013

Exposé :

Le débat relatif à l'économie et l'emploi a mis en évidence :

- la fragilité de l'emploi et le besoin d'un nouvel élan de l'industrie en agenais
- le potentiel de carrefour stratégique de l'agenais
- des opportunités à saisir pour développer les infrastructures

Dans ce cadre, et au titre de ses compétences premières, l'Agglomération d'Agen doit se mobiliser sur la priorité foncière, vecteur du développement économique, et sur une nouvelle politique de l'emploi.

I. Un schéma des grandes infrastructures vecteur d'emploi

Le contexte de l'emploi en France est dégradé. Le taux de croissance chute depuis les années 1960 et a été nul en 2012, marquant en cela une difficulté structurelle.

La conjoncture internationale et particulièrement européenne accélère ce phénomène.

L'Agenais, malgré sa bonne résistance en comparaison des autres bassins d'emplois du Lot-et-Garonne notamment s'agissant de l'emploi industriel, n'échappe pas à cette tendance nationale. Les jeunes de moins de vingt-cinq ans et les salariés de plus de cinquante ans en sont les plus affectés. L'effet de ciseaux entre, d'une part, l'augmentation démographique accentuée par l'attractivité des villes moyennes pour des foyers à revenus contraints et, d'autre part, les difficultés actuelles des entreprises, engendre, sur l'Agenais, un décalage plus grand entre l'offre et la demande (-10.8% d'emplois durables sur un an).

Une politique de mobilité incarnée par un schéma des grandes infrastructures favorisant la création d'un environnement favorable à l'implantation d'entreprises sur le territoire devrait progressivement inverser cette tendance préjudiciable à l'emploi local. D'autant que la mise en chantiers des grands projets d'infrastructures auront sur le court et moyen terme un effet non négligeable sur l'emploi directement liée aux travaux publics.

II. Un projet d'infrastructures pour qualifier l'agenais comme carrefour économique entre Bordeaux et Toulouse

L'Agenais se situe au cœur de trois régions : Aquitaine, Midi-Pyrénées et Limousin. Desservi par la RN 21 (axe Nord/Sud) mise progressivement en 2x2 voies et l'A62 (axe Est-ouest), ce territoire possède des débouchés significatifs vers le bassin méditerranéen et l'Espagne. L'attractivité du territoire passe également par des équipements existants tels l'aéroport ou la gare ferroviaire multimodale qui sont à conforter.

Néanmoins, et malgré les efforts récents sur la déviation Est « Beaugard/RD 813 », l'Agenais demeure soumis à :

- Des perspectives réelles de saturation des trafics à terme au droit des franchissements de la Garonne, eu égard aux projets de développement urbain mais également économique (Technopole Agen Garonne, Agropole III...).
- Une desserte en réseaux largement insuffisante. L'ouest du territoire apparaît de plus en plus sous-dimensionné en énergie électrique qui ne pourra donc faire face aux besoins futurs. En outre, la demande accrue de montée en débit en matière de télécommunication, pour atteindre le très haut débit, est prégnante. Elle est un atout majeur de commercialisation de zones d'activités.
- Des financements difficiles à mobiliser : l'Europe, l'Etat, la Région et le Département se retrouvent confrontés à des contraintes financières évidentes. Ces cofinanceurs potentiels des projets de l'Agglomération font évoluer progressivement leur politique d'aide en s'appuyant sur des appels à projets où seuls les porteurs d'actions pertinentes ont des chances d'obtenir des financements corrects. A cette évolution, s'ajoute la perspective de l'acte III de la décentralisation (compétences, financements croisés...) qui renforcera les pouvoirs en matière économique de la Région et l'importance du lien de cette collectivité territoriale avec les intercommunalités.

III. Des opportunités à saisir au travers d'opérations phasées et maîtrisées

Le territoire agenais a l'occasion, grâce à cette nouvelle Agglomération, de s'équilibrer sur ses deux rives.

Les discussions sont en cours avec l'Etat et le Département pour mettre en cohérence le recalibrage de la RN21 en rive droite avec le nécessaire schéma des infrastructures rive gauche via le pont de Camélat, 3^{ème} pont urbain, de même que la LGV et le nouvel échangeur autoroutier. Celles-ci constituent autant d'opportunités justifiant l'importance du sérieux de ce schéma de même que la nécessité d'affecter les ressources à planifier dans le temps.

L'amorce de la Rcade Ouest :

Une première phase d'aménagement en 2015-2016, vise à créer un itinéraire direct vers le Technopole Agen-Garonne en maillant la RD119 à la RD 656 et en intégrant la réalisation du giratoire entre la RD 119 et la RD 292 pour sécuriser la traversée de Brax. L'aménagement de cette voirie structurante permettra également de créer une desserte optimisée et sécurisée du secteur de la zone « Sun Valley » en lien avec son développement et celui de Walibi (extension du parc et création d'une résidence hôtelière associée), ainsi que de désengorger le carrefour de la demi lune sur la commune du Passage, notamment de son trafic Poids Lourds.

Il est ainsi proposé que l'Agglomération d'Agen soit le maître d'Ouvrage de cette opération estimée à 7,3 millions d'euros HT (valeur novembre 2012), en souhaitant mobiliser le Département et Réseau Ferré de France (dans le cadre des rétablissements de voiries nécessaires au projet GPSO) autour du financement de cette opération.

La création du deuxième échangeur autoroutier :

La deuxième phase d'aménagement en 2017-2018, vise à apporter une réponse au développement du bassin de vie et d'emploi de l'Agenais en cohérence avec les objectifs de désenclavement de l'Albret, en aménageant le second échangeur autoroutier à l'Ouest d'Agen. Cet aménagement, sous maîtrise d'ouvrage ASF (Vinci Autoroutes), pour un budget (coût de construction et d'intégration au réseau existant mis en perspective avec les prévisions de recettes propres) estimé entre 18,5 M€ HT et 21,4 M€ HT (valeur juin 2012) selon les hypothèses d'implantation, mais avec des conditions de participation des collectivités à discuter, participera au désenclavement de la rive gauche qui a tout le potentiel pour devenir à moyen terme un carrefour stratégique de communication du Grand Sud Ouest. L'aménagement d'un giratoire au carrefour de la RD 292 et de la RD 656 est également envisagé avec le Département, pour un budget estimé à 1 millions d'euros HT, afin de fluidifier les accès au nouveau échangeur autoroutier. L'Agglomération d'Agen privilégie autour de ce projet d'échangeur et des travaux qui y sont associés la perspective d'un plan de financement associant les Autoroutes du Sud de la France, l'Etat, les Conseils généraux de Lot-et-Garonne et du Gers, ainsi que l'Agglomération d'Agen.

La finalisation de la Rcade Ouest :

La troisième phase de développement prévue en 2018-2020, voit se finaliser la rocade Ouest de l'agglomération Agenaise, avec la construction du Pont et du barreau de Camélat. Ces aménagements viennent en continuité du recalibrage de la RN21 entre Villeneuve et Agen inscrite à l'actuel et au prochain PDMI, et des deux premières phases d'aménagement. Ils permettent de relier en voie rapide, sans traverser le cœur d'Agglo, le Villeneuvois et le nord de l'Agenais au nouvel échangeur autoroutier et au Technopole Agen Garonne. Ils permettent également de proposer à terme un nouveau tracé en rive Gauche de la RN21 si l'Etat devait en décider.

Il vous est ainsi proposé aujourd'hui que l'Agglomération d'Agen assume ses responsabilités auprès de ses partenaires financiers, avec auprès de lui le Conseil Général de Lot-et-Garonne qui a acté sa contribution financière de principe à ce projet majeur par délibération en date du 18 mars 2009. Dans ce cadre, il est proposé que l'Agglomération d'Agen assume la Maîtrise d'Ouvrage du Pont de Camélat, dont le budget est estimé à 17,8 millions d'euros HT (valeur novembre 2012) de même que, dans sa continuité, celle du barreau de Camélat (section pont de Camélat – RD 119) dont le budget est estimé à 32,2 millions d'euros HT (valeur novembre 2012), sans préjudice de la possibilité, au travers d'une négociation entre l'Etat et les ASF dans le cadre d'une politique d'adossement autoroutier, de pouvoir faire assumer la maîtrise d'ouvrage de ce barreau par les ASF, ce dispositif étant naturellement priorisé.

L'anticipation de l'arrivée de la LGV pour un assemblage cohérent avec les projets et le développement de l'Agglomération :

La dernière phase de développement sera marquée par l'arrivée des infrastructures de la Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse, et notamment de la nouvelle gare. Dans le cadre des rétablissements de voirie, sous maîtrise d'ouvrage RFF-GPSO, les aménagements définitifs des accès à l'échangeur Ouest de l'A62 et l'axe permettant de relier le Technopole, la Gare et la rocade Ouest d'Agen seront aménagés en parallèle des travaux de la Ligne à Grande Vitesse. Ces travaux sont estimés à 21,1 millions d'euros HT (valeur novembre 2012).

Considérant le schéma départemental de développement économique du 30 octobre 2009,
Considérant le schéma de développement économique du Pays de l'Agenais du 7 mai 2009,
Considérant le PADD du SCOT du Pays de l'Agenais du 17 novembre 2011,
Considérant le Plan de Développement et de Modernisation des Infrastructures (PDMI) 2009-2014 et les conclusions de la réunion en Préfecture du 11 février 2013 relatif à la préparation du prochain PDMI 2015-2019,
Vu la Décision Ministérielle du 30 mars 2012 approuvant les tracés mis à l'étude et les fonctionnalités de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse dans le cadre de GPSO,
Vu la Délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération d'Agen du 30 juin 2011, validant le plan de financement pour les travaux de recalibrage de la RN21, secteurs de Monbalen et de la Croix-Blanche, et demandant l'inscription dans le prochain PDMI des sections comprises entre la Croix Blanche et le Caoulet, et au delà avec le barreau de Camélat.
Vu la Délibération du 18 mars 2009 du Conseil Général de Lot-et-Garonne, prévoyant le concours du département à la réalisation du Pont de Camélat,
Vu la transmission le 22 janvier 2013, de l'étude d'opportunité à la création de l'échangeur Ouest d'Agen par le Directeur de la Construction et de la Maintenance de l'Infrastructure d'ASF au Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 6 février 2013,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 14 février 2013

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

après en avoir délibéré à la majorité des votants (3 abstentions – MRS MAZIERE, VINDIS, DREUIL)

DECIDE

1°/ DE VALIDER le projet de schéma d'aménagement des infrastructures de l'Agglomération Agenaise, comprenant :

- Dès à présent, une étude d'aménagements des carrefours d'accès au Pont de Pierre pour la fluidification des trafics
- la participation en co-financement avec le Département au projet de réaménagement sous Maîtrise d'Ouvrage « Etat » du Giratoire de Beauregard dont le coût global est estimé 400 000 € HT pour fluidifier l'écoulement du trafic sur ces deux franchissements existants de la Garonne dans le respect par ailleurs des flux vélos et piétons,
- A l'horizon 2015-2016, l'amorce de la Rocade Ouest de l'Agglomération Agenaise par la création en tracé neuf de la jonction entre RD656 et RD119 (Section 3) pour un budget estimatif de 7,3 millions d'euros HT (valeur novembre 2012).
- A l'horizon 2017-2018, la création du deuxième échangeur autoroutier à l'Ouest de l'Agglomération et son raccordement au réseau routier pour un budget estimatif compris, pour un coût moyen de l'ordre de 21 M € HT (valeur juin 2012).

- A l'horizon 2018-2020, dans la continuité des aménagements de mise en 2x2 voies de la RN21 entre Villeneuve sur Lot et Agen, la mise en service de la rocade Ouest de l'Agglomération Agenaise par la création du troisième pont urbain et du barreau routier de Camélat associé le reliant à la RD119, pour un budget estimatif de 50 millions d'euros HT : 17.8 M € le Pont de Camélat et 32.2 M € le barreau de Camélat (valeur novembre 2012) .
- Dans le cadre des travaux liés à la LGV, permettre dans le cadre des rétablissements des voiries une jonction en tracé neuf entre la RD656, la nouvelle gare LGV et le Technopole Agen Garonne pour un budget estimatif de 9,6 millions d'euros HT (valeur novembre 2012), et optimiser le raccordement du deuxième échangeur autoroutier à cet ensemble pour un budget estimatif de 10,5 millions d'euros HT (valeur novembre 2012).
- L'inscription durablement dans les documents de la planification de la réalisation de la déviation Est de l'Agglomération Agenaise avec à court terme la recherche d'une déviation provisoire du rond-point de Lalande jusqu'à la nouvelle rocade (déviation RD 813) via Bon-Encontre par les avenues Armand Fallières et Anatole France, avec l'évitement par Intermarché du bourg de Bon-Encontre.
- L'amélioration de la distribution électrique et la montée en débit du territoire en matière de télécommunications.

2°/ DE FAIRE prendre à l'Agglomération d'Agen ses responsabilités en assumant la Maîtrise d'Ouvrage des ouvrages suivants :

- La liaison routière entre la RD 119 et la RD 656 (Section S3), estimée à 7,3 millions d'euros HT, pour permettre un premier accès à la future grande zone économique de Ste Colombe en Bruilhois (Technopole Agen Garonne)
- Le Pont de Camélat, estimé à 17,8 millions d'euros HT, car ce projet assure le lien entre les deux rives et revêt un enjeu majeur du développement du territoire de l'Agglomération Agenaise et de ses échanges avec le Département et le reste de la France.
- Le barreau de Camélat, estimé à 32.2 M € HT, en s'offrant prioritairement la possibilité, dans une concertation avec l'Etat, le Département et Vinci Autoroutes de faire couvrir cette charge par le concessionnaire autoroutier dans le cadre de la politique d'adossement qui transférerait la maîtrise d'ouvrage correspondante aux ASF

3°/ DE MANDATER le Président pour entreprendre les discussions nécessaires pour obtenir les financements correspondants aux maîtrises d'ouvrages pressenties et pour définir par ailleurs les modes de portages adaptés aux autres infrastructures du projet de schéma d'aménagement et ce en concertation, avec l'Etat, la Région, le Département, Réseau Ferré de France et Vinci Autoroutes,

4°/ D'AUTORISER le Président à engager les études techniques et réglementaires nécessaires à l'avancement des projets pour lesquels l'Agglomération d'Agen engage sa maîtrise d'ouvrage (études préalables notamment aux procédures d'Enquêtes publiques au titre du code de l'Environnement et de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, ...),

5°/ D'AUTORISER par ailleurs le Président à signer avec ErDF la convention, corollaire du développement économique et des infrastructures associées, visant à la réalisation de l'étude de faisabilité dimensionnant le réseau de distribution électrique, pour un coût de 90 000€HT, du fait du développement économique et urbain de l'Agglomération Agenaise, tout en anticipant les ressources nécessaires à ce développement, par une discussion avec les collectivités et les établissements publics percevant la fiscalité afférente,

6°/ **D'AUTORISER**, dans cet esprit, le Président à discuter de l'élargissement du périmètre d'intervention d'Orange pour le développement de la fibre optique sur 12 communes en cœur d'agglomération et à étudier, en dehors de ce périmètre d'intervention, les **modalités d'adhésion de l'Agglomération d'Agen au Syndicat Mixte Départemental « 47 Numérique »** pour garantir une couverture en très haut débit de l'ensemble du territoire et ce en déclinaison du schéma régional d'aménagement numérique.

Affichage le 27.10.2013
Télétransmission le 27.10.2013

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président
Jean DIONIS du SEJOUR

